

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES 18-25 ANS



Parce que l'obtention du permis de conduire représente une dépense conséquente pour les jeunes et leurs familles, la ville de La Ferté-sous-Jouarre propose une aide financière de 500€ en contrepartie d'un engagement bénévole de 50 heures dans une association de la commune ou un service municipal (travaux d'intérêts généraux pour la commune, action civique, humanitaire et sociale, éducative, sportive, culturelle...).

Renseignements auprès du CCAS.

Les critères d'admissibilité sont :

- Etre Fertois depuis au moins 1 an.
- Etre âgé de 18 à 25 ans.
- Etre de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité.
- Etre inscrit dans une auto-école située à La Ferté-sous-Jouarre (1ère inscription uniquement).
- Ne pas bénéficier d'autres aides pour le permis.

Le candidat devra par ailleurs préciser sa proposition de contrepartie auprès d'une association fertoise (il ne devra pas être licencié ou bénévole dans cette structure) ou auprès d'un service municipal.

L'aide sera directement versée à l'auto-école dans laquelle le candidat est inscrit.

Nous étudierons la recevabilité des dossiers en fonction de la proposition de contrepartie, la motivation du candidat, la nature du projet personnel et après audition de celui-ci.

Date de limite de dépôt des dossiers : 30/09/2019.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

[why is this happening to me?](#)